

INSTRUCTION N° 76-79-B1  
du 11 mai 1976

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° ..... du .....  
n° ..... du .....  
n° ..... du .....  
n° ..... du .....

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° ..... du .....

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

*Extension à certaines communes, agglomérations ou district urbain*

*Modification des taux du versement dans certaines villes et agglomérations*

DOCUMENT A ANNOTER

Instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975

Est notifiée, en annexe, la circulaire n° B-6 B-48 en date du 1<sup>er</sup> avril 1976, relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien annoter l'instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975 en conséquence.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

*Le sous-directeur,*

Olivier LEFRANC.

DIFFUSION

GT

44

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

TPGR

TPG

TGE

## ANNEXE

— 2 —

à l'Instruction n° 76-79 - B1  
du 11 mai 1976

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

DIRECTION DU BUDGET

**CIRCULAIRE N° B-6 B-48 EN DATE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1976**  
**relative au versement destiné aux transports en commun**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

*à Messieurs les ministres et secrétaires d'État.*

Depuis l'envoi de mes précédentes circulaires relatives au versement destiné aux transports en commun, celui-ci a été institué dans les agglomérations regroupées dans le tableau ci-après :

Agglomérations concernées	Date d'effet	Taux du versement
AGGLOMÉRATION NANTAISE. Carquefou. La Chapelle-sur-Erdre. Indre. Nantes. Orvault. Rezé. Saint-Herblain. Sainte-Luce-sur-Loire. Saint-Sébastien.	1-3-76	1
DISTRICT DE REIMS. Bézannes. Béthény. Cormontreuil. Reims. Saint-Brice - Courcelles. Tinquaux.	1-1-76	0,60

Agglomérations concernées	Date d'effet	Taux du versement
<p>AGGLOMÉRATION TOURANGELLE (Indre-et-Loire)</p> <p>Ballan-Miré.            Chambray-les-Tours.            Fondettes.            Joué-lès-Tours.            Luynes.            Mettray.            La Membrolle-sur-Choisille.            Parçay-Meslay.            La Riche.            Rochecorbon.            Saint-Avertin.            Saint-Cyr-sur-Loire.            Saint-Pierre-des-Corps.            Vernou-sur-Brenne.            Vouvray.            La Ville-aux-Dames.</p>	1-1-76	0,50
<p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE (Nord)</p> <p>Armbouts-Cappel.            Bray-Dunes.            Capelle-la-Grande.            Coudekerque-Branche.            Coudekerque-Village.            Craywick.            Dunkerque.            Fort-Mardyck.            Grande-Synthe.            Gravelines.            Ieffrinckoucke.            Loon-Plage.            Mardyck.            Saint-Georges-sur-l'Aa.            Saint-Pol-sur-Mer.            Teteghem.            Zuydcoote.</p>	1-4-76	1

Agglomérations concernées	Date d'effet	Taux du versement
VALLÉE DE LA FENSCH (Moselle). Algrange. Bertrange. Fameck. Florange. Fontoy. Gandrang. Guenange. Hayange. Illange. Knutange. Manom. Neufchef. Nilvange. Serémange-Erzange. Terville. Thionville. Uckange. Yutz.	1-4-76	0,50
PAYS DE MONTBÉLIARD (Doubs). Allenjoie. Arbouans. Audincourt. Bart. Bavans. Béthoncourt. Brognard. Courcelles-lès-Montbéliard. Dambenois. Dampierre-les-Bois. Étupes. Exincourt. Fesches-le-Châtel. Grand-Charmont. Hérimoncourt. Mandeure. Montbéliard. Nommay. Sainte-Suzanne.	1-6-76	0,80

Agglomérations concernées	Date d'effet	Taux du versement
<p>PAYS DE MONTBÉLIARD (Doubs) [suite].</p> <p>Seloncourt. Sochaux. Taillecourt. Valentigney. Vieux-Charmont. Voujeaucourt.</p>	<p>1-6-76</p>	<p>0,80</p>
<p>COMMUNAUTÉ URBAINE DU MANS (Sarthe).</p> <p>Arnage. Allonnes. Coulaines. La Chapelle-Saint-Aubin. Le Mans. Rouillon. Sarge-lès-Le Mans. Yvré-l'Évêque.</p>	<p>1-4-76</p>	<p>0,75</p>
<p>AGGLOMÉRATION ANGEVINE (Maine-et-Loire)</p> <p>Angers. Avrillé. Beaucouze. Bouchemaine. Cantenay-Épinard. Écouflant. Montreuil-Juigné. Le Plessis-Grammoire. Les Ponts-de-Cé. Murs-Érigné. Saint-Barthélémy-d'Anjou. Sainte-Gemmes-sur-Loire. Saint-Jean-de-Linières. Trélazé.</p>	<p>1-5-76</p>	<p>0,50</p>
<p>COMMUNES DU DISTRICT DE METZ.</p>	<p>1-5-76</p>	<p>0,75</p>

## ANNEXE

— 6 —

En outre, pour la ville de Tours, le taux du versement de transport est porté de 0,45 % à 0,50 % et pour la ville de Rennes, de 0,65 % à 0,80 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976. Pour l'agglomération lyonnaise, le taux est porté de 0,75 % à 1,25 % en 1976 et à 1,50 % en 1977 et pour l'agglomération nancéenne, de 0,50 % à 0,80 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1976.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du Budget,*

Par empêchement du directeur du Budget :

*Le sous-directeur,*

Signé : Jean CHOUSSAT.